



Nouméa, le 22 DEC. 2014

Le Directeur

à

Chef de la subdivision Exploitation Eau et
Assainissement
Ville de Nouméa
BP K1
98849 Nouméa cédex

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement
Industriel et des
Installations Classées
pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cédex

Objet : visite d'inspection réalisée le 27 novembre 2014 sur l'ouvrage de traitement des
eaux usées de l'Anse Vata, commune de Nouméa
Pièce jointe : compte-rendu de visite d'inspection

Madame,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, le compte-rendu de la visite d'inspection qui a
été réalisée le 27 novembre 2014 sur votre installation de traitement des eaux usées de l'Anse
Vata, commune de Nouméa.

Conformément à l'article 416-11 du code de l'environnement de la province Sud, vous
disposez d'un délai de 15 (quinze) jours pour présenter vos observations par écrit.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'Environnement

N° 2014-39158/DENV